

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES-DE-BRETAGNE

CONVOCATION

17 septembre 2024

PRESENT(E)(S)

18

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)**

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

2

ABSENT(E)(S)**EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°72/2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 17 septembre 2024 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - M. LE BORGNE (arrivé à 19h) – Mme LOUIS - M. BABOUR – Mme KOUBA - M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE - M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Mme JOALLAND donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme HANANE donne pouvoir à M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Mme VANNIER
Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S):**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme GLAZIOU

Vote d'un conventionnement partenarial entre la ville de Chartres-de-Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre d'une résidence mission

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU 23 septembre 2024

N°72/2024

8.9

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 035-213500663-20240927-DEL72_2024-DE

**Vote d'un conventionnement partenarial entre la ville de Chartres-de-Bretagne et le
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre d'une résidence mission**

Sur la base de la présentation du dispositif et dans le cadre général des missions de sensibilisation artistique du centre culturel Pôle Sud, parmi lesquelles la présence d'artistes sur le territoire est favorisée, il est proposé l'acceptation d'un futur conventionnement entre le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et les villes de Chartres-de-Bretagne, Laillé, Pont-Péan et Bruz mais également Rennes Métropole (aide à la diffusion intercommunale). Ces partenaires s'allient dans la mise en œuvre d'une résidence-mission avec la Compagnie Le Théâtre de Papier sur les territoires des 4 communes précitées.

Un des principes du conventionnement concerne le financement de la résidence: le Conseil Départemental (qui porte le dispositif) engage une somme égale à l'enveloppe globale engagée par les différents partenaires du projet réunis (4 communes et Rennes-Métropole). Ceci permettrait à chaque commune de réaliser le projet dans une perspective budgétaire modérée et mutualisée.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le conventionnement partenarial entre la ville de Chartres-de-Bretagne et le
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre d'une résidence mission**

P.C.C.- Suivent les signatures.
Le Maire

Philippe BONNIN

